



Mairie de Flayosc

RÈGLEMENT DES EPREUVES 5 ET 10 KM

La Foulée Flayoscaise – dimanche 10 mars 2019

L'inscription à « *La Foulée Flayoscaise* » implique la connaissance et l'acceptation du règlement général conforme aux règles de la Fédération Française d'Athlétisme.

1°) Toutes les courses : sont ouvertes aux licenciés et non licenciés FFA, hommes et femmes et se feront à allure libre. (**Maximum 1h00 sur le 5km, 1h30 minutes sur le 10km**) **chronométrage électronique** sur les deux courses.

2°) Départs et arrivées : le 5 km et le 10 km au lieu-dit le Michelage à Flayosc.

3°) Horaires de départ : Les 2 courses seront ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés, hommes et femmes :

- 10h Course de 5 km à partir de 15 ans hommes et femmes, catégories minimes à vétérans.
- 9h30 Course de 10 km à partir de 16 ans hommes et femmes, catégories cadets à vétérans

4°) Droits d'engagement : 5 et 10 km : Le montant de l'inscription sera de 10 euros avant le jour de la course et de 15 euros sur place.

5°) Renseignements et inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 14 décembre 2018 et seront closes le 08 mars 2019.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit fournir un certificat médical spécifique, mentionnant « *apte à la course à pied en compétition* » et datant de moins d'un an, ou bien la photocopie d'une licence FFA ou FFT en cours de validité.

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

1/- par paiement sécurisé via la plateforme :

<https://www.njuko.net/fouleeflayoscaise-2019>

2/- en renvoyant le formulaire papier d'inscription, accompagné du règlement chèque uniquement (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) **avant le 08 mars 2019 à l'adresse suivante : Mairie de Flayosc, Avenue Angelin German BP 35 83780 FLAYOSC**

3/- Sur place, le jour de l'épreuve, en remettant le formulaire papier d'inscription et en s'acquittant du prix par espèce (appoint conseillé) ou chèque (à l'ordre du TRESOR PUBLIC).

Pour tout renseignement concernant l'inscription, le coureur peut adresser un mail à jeanmichel.henry@flayosc.fr

Les informations demandées sont nécessaires pour l'inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la mairie. En application de l'article 34 de

la loi du 6 janvier 1978, le concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant.

Ses coordonnées pourraient être cédées à des partenaires proposant ce même type d'événement. Si le coureur ne le souhaite pas, il est invité à en informer l'organisation par mail : jeanmichel.henry@flayosc.fr

Le dossier d'inscription sera considéré comme complet et fera donc l'objet d'une validation dès lors qu'il comportera :

- tous les champs du formulaire d'inscription dûment remplis (le défaut d'information sur le document entraîne systématiquement son rejet) ;

- le certificat médical ou la licence sportive (un contrôle de ces documents se fera lors du retrait des dossards) ;

- le règlement des frais d'inscription.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Retrait des dossards et inscriptions : A la mairie de Flayosc le samedi 9 mars 2019 à partir de 16h00 jusqu'à 18h00 et sur place à Michelage le dimanche 10 mars à partir de 8h00 pour le 10 km et 8h30 pour le 5km.

Impératif : les inscriptions seront closes 30 minutes avant le départ de la course. Limité à 400 coureurs : 250 sur le 10km et 150 sur le 5km. Les participants mineurs non licenciés FFA devront être munis à l'inscription d'une autorisation parentale et d'un certificat médical conforme de moins d'un an pour participer aux épreuves. Les participants majeurs non licenciés FFA devront être munis d'un certificat médical de moins d'un an attestant de leur aptitude à la course à pied en compétition.

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/article/Le-certificat-medical>

Nos vous remercions de vous inscrire à l'avance, afin de faciliter l'organisation de la course.

Annulation et remboursement

Toute annulation d'inscription doit être faite :

- par e-mail à jeanmichel.henry@flayosc.fr- ou par courrier avec accusé de réception à Mairie de Flayosc, Avenue Angelin German BP 35 83780 FLAYOSC

Aucun désistement ne sera pris en compte par téléphone.

Les cas d'annulation d'inscription ne concernent que les cas d'accident ou de maladie grave du participant qui doivent être justifiés par un certificat médical signé et tamponné par le médecin.

Les demandes d'annulation d'inscription seront prises en compte jusqu'au 15 février 2019.

Sauf cas de force majeure (hospitalisation ou autres cas graves) concernant le participant.

Le traitement des demandes de remboursement se fera trois mois après la manifestation au maximum.

Montant des remboursements :

- Avant le 15 février 2019 : 50 %

- Après le 15 février 2019 : aucun remboursement ne sera effectué.

6°) Catégories hommes et femmes

2004 et 2005	Minime	MI	5000 m max
2002 et 2003	Cadet	CA	15 km max
2000 et 2001	Junior	JU	25 km max
1997 à 1999	Espoir	ES	Illimitée
1980 à 1996	Sénior	SE	Illimitée
1970 à 1979	Master 1	V1	Illimitée
1960 à 1969	Master 2	V2	Illimitée
1950 à 1959	Master 3	V3	Illimitée
1940 à 1949	Master 4	V4	Illimitée
1939 et avant	Master 5	V5	Illimitée

7°) **Contrôle** : **Chronométrage électronique**. Des commissaires de course sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours.

8°) **Sécurité** : assurée par des signaleurs, par la police municipale, les pompiers.

Les vélos, rollers etc, sont interdits sur le circuit.

La circulation automobile est réglementée par arrêté départemental sur le parcours.

9°) **Parcours** : Le parcours a lieu sur l'Eurovélo n°8, dite aussi « *Ancienne Voie Ferrée* ».

Les parcours sont entièrement balisés, sans difficulté aucune. Le parcours est en grande partie goudronné, quelques centaines de mètres auront lieu sur chemin en terre stable.

Tous les kilomètres seront indiqués et marqués au sol.

10°) **Ravitaillement** : 2 Ravitaillements au 2 ,5 et 5 km.

11°) **Dossards** : Ils devront être portés devant en entier, tenus par au moins deux épingle non fournies.

Tout coureur qui abandonne se verra retirer son dossard.

12°) **Assurances** : responsabilité civile : les organisateurs seront couverts par une police d'assurance souscrite sous le numéro 40007227Y (numéro souscripteur auprès de Groupama).

Individuelle accident : les licenciés bénéficieront de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

13°) Classements et récompenses

Pour chaque parcours :

- Seront récompensés :

- au classement scratch, les 3 premières dames et les 3 premiers messieurs,
- au classement par catégorie, les premiers de chaque catégorie .

Il n'y aura aucun cumul de récompenses. Les récompenses qui n'auront pas été retirées par leur destinataire ne leur seront pas expédiées.

Attention. Course limitée à 150 coureurs sur le 5km, 250 coureurs sur le 10km.